LA LIBERTÉ
Depuis 1913

VOL. 105 N° 17
8 AU 14 AOÛT 2018
MANITOBA • 2,20 $ + TAXES

NOTRE VIDÉO sur notre site Web

RÉFUGIÉE, COURAGEUSE ET MAMAN DE 63 ENFANTS


photo : Morgane Lemée

L'HISTOIRE DE LOUISE-MARIE

Tout ce qu'elle voulait, c'était être une maman pour ceux qui n'en ont pas.

Durant sa vie en République démocratique du Congo, Louise-Marie Akiki a adopté 62 enfants, en plus de sa propre fille.

En 2003, Louise-Marie a vécu le massacre de sa famille. Elle a perdu 23 enfants dans la tragédie.

Retrouvez le témoignage poignant de cette courageuse réfugiée, mère avant tout.

Et ne manquez pas notre toute nouvelle série web vidéo sur l'Afrique à laquelle participe Louise-Marie Akiki.

| Page 3



LA LIBERTÉ

Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : 204- 237-4823
Télécopieur : 204-231-1998
www.la-liberte.ca

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

APF Association de la presse francophone · Fondation Donatien Frémont · Réseau Sélect · CMCA Audited

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

ISSN 0845-0455

LA LIBERTÉ JOURNAL | LA LIBERTÉ COMMUNICATION

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN | sgaulin@la-liberte.mb.ca
Directrice adjointe et coordonnatrice de La Liberté communication :
Lysiane ROMAIN | lromain@la-liberte.mb.ca
Rédacteur en chef associé :
Bernard BOCQUEL | bbocquel@mymts.net
Journaliste :
Daniel BAHUAUD | dbahuaud@la-liberte.mb.ca

Chef de la production : **Véronique TOGNERI** | vtogneri@la-liberte.mb.ca
Directrice des finances : **Roxanne BOUCHARD** | rbouchard@la-liberte.mb.ca
Adjointe administrative : **Marta GUERRERO** | mguerrero@la-liberte.mb.ca
Caricaturiste : **Cayouche (Réal BÉRARD)**
Gestionnaire de projet : **Camille HARPER** | charper@la-liberte.mb.ca
Publi-reporters :
Marie BERCKVENS | mberckvens@la-liberte.mb.ca
Morgane LEMÉE | mlemee@la-liberte.mb.ca
Manella VILA NOVA | mvilanova@la-liberte.mb.ca
Multimédia :
Amine ELLATIFY (vidéos) | aellatify@la-liberte.mb.ca
Claudia HOUGBÉDJI (technicienne)

LA LIBERTÉ COMMUNICATION est un département de services en rédaction, graphisme, marketing, communication et production vidéo.

LETTRES À LA RÉDACTION

Le journal ***La Liberté*** est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'auteur(e) soit identifiable (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire. Merci d'envoyer vos lettres au plus tard le vendredi avant midi pour une possible parution la semaine suivante à l'adresse : **sgaulin@la-liberte.mb.ca**.

Veuillez noter que les chroniques, lettres et tribunes libres publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteur(e)s et pas forcément celle du journal.

ANNONCES PUBLICITAIRES

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

ABONNEMENT

Contactez mguerrero@la-liberte.mb.ca ou 204-237-4823.

L'abonnement annuel : 66,50 $ (TPS et taxe provinciale incluses)

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada. » Canada

SOCIÉTÉ

Louise-Marie Akiki, réfugiée, témoigne

La femme aux 63 enfants

Un jour de 2003, en République démocratique du Congo, la vie de Louise-Marie Akiki vire au drame. C'est une question de survie pour cette femme qui a adopté de nombreux enfants. La voilà maintenant à Winnipeg depuis 2011. Hommage à une femme extraordinaire.

MORGANE LEMÉE

mlemee@la-liberte.mb.ca



En République Démocratique du Congo, Louise-Marie Akiki a vécu le massacre de toute une famille. Arrivée à Winnipeg depuis 2011, la maman de 63 enfants peut enfin vivre paisiblement.

photo : Morgane Lemée

« C'était le 6 mars 2003. On entendait des bruits grandissants dans notre concession, les tamtams se rapprochaient. On était encerclés par l'ethnie ennemie. On a voulu s'échapper. J'ai été la première à ouvrir la porte de chez nous. J'ai senti un gros coup sur ma tête et je suis tombée. Je ne me souviens pas de la suite. Je me suis réveillée d'un coma trois jours plus tard. Ma mère, mon mari, ma belle-mère, mes belles-sœurs : on était 11 dans la maison. Tout le monde était mort. »

Louise-Marie Akiki, maintenant âgée de 64 ans, n'oubliera jamais le jour où sa famille, du peuple Hima, a été sauvagement massacrée par les Ngiti, dans leur concession au nord-est de la République démocratique du Congo (1). 15 ans plus tard, elle commence tout juste à mieux dormir, à moins pleurer. Malgré tout, elle n'a jamais cessé sa mission de vie. Être la maman de ceux qui n'en ont pas. « J'ai toujours voulu avoir beaucoup d'enfants. Mais je n'ai eu qu'une fille. Peut-être que le Seigneur ne m'a pas donné plus d'enfants pour que je m'occupe des abandonnés, sans parents. Durant toute ma vie, tout cet amour m'a poussé à adopter 62 enfants. »

C'était avant la guerre. Avec son mari, ils avaient créé une clinique, un orphelinat et une école pour leur concession. « Même si c'était une dictature, à l'époque, le climat n'était pas si conflictuel. On avait des terres, des vaches, du lait. Beaucoup de gens travaillaient dans notre concession. On était bien. C'est à partir de 1997 que la guerre interethnique s'est installée. »

Parmi ses 62 enfants, certains vivaient dans la maison familiale. La plupart, surtout les plus jeunes, vivait dans l'orphelinat de la concession. « Des gardiennes s'occupaient d'eux. J'y allais souvent pour voir s'ils allaient bien, s'ils étaient bien nourris, bien gardés. Les plus grands sont partis, ont fait leur vie. Aujourd'hui, je ne sais pas où ils sont. Sûrement en Afrique. »

En 2003, au moment du drame, Louise-Marie Akiki s'occupait de 46 enfants dans cet orphelinat. Quand elle s'est réveillée après l'attaque, il n'en restait que 23. « Tous les plus petits, entre deux mois et deux ans, ont été massacrés dans l'orphelinat. Les autres ont réussi à s'échapper et étaient tous auprès de moi quand je me suis réveillée. Il fallait qu'on parte avant que les Ngiti reviennent. »

Guidés par une tribu de Pygmées, Louise-Marie Akiki et ses 23 enfants traversent forêt et rivière et se réfugient en Ouganda. « Au début, on espérait rentrer un jour chez nous. Mais ça n'est jamais arrivé. On est restés huit ans en Ouganda, dans de terribles conditions. On dormait tous dans une petite chambre, sans matelas. On vendait des colliers et des chapeaux pour s'approvisionner. Souvent, on n'avait pas assez à manger. Je disais aux enfants que l'on jeûnait pour prier, pour ne pas qu'ils s'inquiètent. C'était très difficile. Je ne voulais plus ça pour eux. J'ai alors commencé les démarches, très longues et compliquées, pour que l'on puisse quitter l'Ouganda. »

Ces démarches administratives auprès du gouvernement ougandais peuvent prendre des années. Il faut passer par de nombreuses étapes. « Si ça marche, on ne sait pas où on va aller. C'est le pays qui vous choisit. Je n'avais jamais entendu parler du Manitoba avant qu'on me dise, à la dernière minute, qu'on allait y immigrer. »

Ce sera donc Winnipeg, le 15 novembre 2011. Malheureusement, seuls huit de ses enfants peuvent l'accompagner. « Je ne faisais que pleurer. Tout ce que je demandais, c'est que l'on fasse venir mes enfants. En 2016, neuf autres ont pu nous rejoindre. Mais je ne serai jamais vraiment heureuse tant qu'ils ne seront pas tous là. Je ne sais pas si mes huit derniers enfants pourront un jour nous rejoindre à Winnipeg. »

Peu de temps après son arrivée au Manitoba, Louise-Marie Akiki est tombée malade. Depuis, le système médical et social canadien lui apporte les moyens de se subsister. Elle envoie la quasi-totalité de cet argent à ces huit protégés, toujours en Ouganda.

En les attendant, Louise-Marie Akiki vit à Saint-Boniface avec trois de ses plus jeunes enfants, maintenant âgés de 17 à 19 ans. Malgré les blessures, les souvenirs innommables, elle est heureuse dans son nouveau pays. Là où elle et ses enfants n'ont plus peur d'entendre les coups de fusil. « La première fois que l'on a entendu des feux d'artifices, les enfants ont commencé à se cacher dans la maison. Mais ils n'ont plus peur maintenant. On se sent en sécurité ici. On arrive à manger. On a la liberté de parler, de s'exprimer, ce qui n'existe pas chez nous. Le Canada nous a sauvés. Un pays qui a la paix, c'est un pays qu'il faut admirer. »

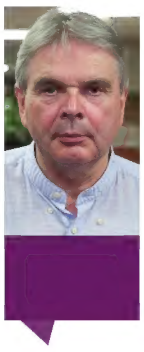
(1) En Afrique, une concession est un terrain ou un quartier généralement clos, regroupant un ensemble d'habitations.

Sa fille toujours en vie

Louise-Marie Akiki a eu une fille biologique il y a 40 ans : Birungi Mwaguma Francine. En 2003, elle étudiait la médecine à l'Université de Kisangani, à 800 kilomètres du massacre de sa famille. Après plusieurs années sans nouvelles, Louise-Marie Akiki la croyait morte, elle aussi.

« Quelque part, j'avais confiance. Je savais que le Seigneur ne laisserait pas ma fille mourir. Je n'ai jamais cessé d'espérer. On a fait beaucoup de recherches depuis que je suis au Canada. Après 14 ans sans nouvelles, sans contact, on a enfin découvert qu'elle était au Rwanda, avec ma nièce et deux de mes neveux. Elle est médecin et a un mari et un fils. Elle aussi nous croyait tous morts. Maintenant, elle fait son doctorat en Afrique du Sud. On se parle presque chaque jour. Elle me manque énormément, mais je suis apaisée, je sais qu'elle vit bien. Je continue de m'occuper de ceux qui n'ont pas de moyens. »

ÉDITORIAL



PAR BERNARD BOCQUEL
bbocquel@mymts.net

L'énigme de Saint-Boniface

Voilà 200 ans apparut près de la Fourche des rivières Assiniboine et Rouge le nom de Saint-Boniface. Une apparition due au souci d'humilité d'un homme d'Église qui ne se sentait pas à la hauteur de la mission que son supérieur lui avait confiée. Joseph Norbert Provencher pensait en effet qu'il aurait fallu, pour être à la hauteur de la tâche, un missionnaire de la trempe du moine Wynfrid de Wessex, l'Anglais qui avait évangélisé la Germanie sous le nom de Bonifacius, nom qui signifie faire le bien en latin.

La paroisse de Saint-Boniface fut le premier avant-poste de l'Église catholique dans un monde réputé peuplé d'incroyants. Le nom s'enracina dans le cœur de Provencher au point où, lorsqu'il apprit en 1848 que Rome voulait ériger ses immenses terres de missions en évêché autonome, il repoussa Nord-Ouest comme choix de nom. Le Vatican reçut ses objections et fit du vieux missionnaire l'évêque de Saint-Boniface. L'aura de Saint-Boniface prit alors une ampleur territoriale et une dimension spirituelle à la mesure des plaines aux ciels infinis.

À la création du Manitoba, conformément à l'esprit religieux du temps, une petite société d'humains unit son destin civique et politique sous le patronyme de Saint-Boniface, qui devenait tout à la fois circonscription provinciale, commission scolaire, municipalité, puis ville (town) en 1883 et cité (city) en 1908. Cette décision d'affirmation fut prise alors que l'option de se fondre dans la grande ville de Winnipeg n'était pas exclue par tous.

De ce moment-là, il fallut fermement faire valoir la raison d'être d'une ville fondée sur le réflexe atavique de Canayens incapables de dissocier l'alliance séculaire entre le clergé et une partie de l'élite politique. Saint-Boniface devait maintenir sa différence en jonglant entre exigence de résistance à l'anglophonie et ouverture aux opportunités économiques. Tel est l'essence de l'esprit bonifacien, dont le bilinguisme est le fruit principal.

Le bilinguisme, accepté de toujours par les Bonifaciens de naissance, montre bien que le discours officiel sur le « bastion de la francophonie dans l'Ouest » était une forteresse aux murs poreux. L'ouverture est une condition de survie, malgré les tentations de repli sur soi, qui n'ont pas manqué. Un réflexe minoritaire bien compréhensible, qui s'est par exemple manifesté dans les années 1960, à l'époque de la rationalisation des services municipaux de Winnipeg avec ceux des gouvernements civiques qui ceinturaient la capitale.

Pour le Bonifacien d'adoption Georges Forest (originaire de La Salle), cette volonté politique de rationalisation était synonyme d'affaiblissement, et potentiellement de disparation de l'identité propre à la Ville-Cathédrale. Il s'opposa donc corps et âme à la menace de dissolution du nom de Saint-Boniface. Son combat se solda par un demi-échec. Au moins la loi mettant en place Unicity le 1er janvier 1972 garantissait (sur papier) certains services en français sur le territoire de la défunte ville.

L'agent d'assurances et activiste social se sentit cependant floué lorsqu'il reçut en février 1976 une (nouvelle) contravention unilingue pour stationnement illégal. Il prit la voie juridique pour se lancer à la défense du bilinguisme, ce fruit fragile rendu possible par le jeu subtil d'ouverture et de résistance pratiqué par les Bonifaciens. La suite de son impulsion est entrée dans l'Histoire, puisqu'elle conduisit au retour du bilinguisme législatif et juridique à l'échelle manitobaine, bilinguisme institutionnel aboli en 1890 par le Official Language Act.

Ce triomphe quasi impensable nous autorise à imaginer que l'esprit bonifacien contient une puissance de dépassement capable d'abolir les forces de domination. Comment sinon résoudre l'énigme qui fait que le nom de Saint-Boniface, sous une forme ou une autre depuis deux siècles, arrive à se régénérer en dépit de tant de pressions contraires? (1)

(1) Ainsi (autre exemple) sans l'énergique intervention de Mgr Béliveau auprès de Rome, l'archidiocèse de Saint-Boniface était virtuellement condamné à la création de l'archidiocèse de Winnipeg en 1915.



ANALYSE

Remaniement ministériel : Brian Pallister assure sa domination sur son cabinet



Tout remaniement ministériel reflète des choix stratégiques. Reste à savoir lesquels. Dommage que le Premier ministre Brian Pallister n'a pas expliqué les choix qu'il a annoncés la semaine passée. Parce qu'il est difficile de comprendre son raisonnement.

L'aspect le plus frappant du remaniement, c'est que les responsables des ministères qui brassent le plus d'argent et qui bénéficient d'un prestige ont tous été mutés.

Ainsi, Cameron Friesen passe des Finances à la Santé, Kevin Goertzen de la Santé à l'Éducation, Heather Stefanson de la Justice aux Familles, alors que Ian Wishart quitte l'Éducation et le conseil des ministres.

Il est vrai que M. Goertzen avait déjà laissé savoir qu'il voulait quitter la Santé, un des postes les plus exigeants du gouvernement. Il laisse cependant derrière lui des changements importants encore en chantier : hôpitaux en voie de réorganisation, fermetures de salles d'urgence, foyers de soins personnels à construire, etc.

Cameron Friesen, qui a eu tant de difficulté à maîtriser les tenants et aboutissants du budget provincial, aura la tâche énorme de maîtriser tous les dossiers que M. Goertzen laisse en suspens.

En Éducation, M. Wishart semblait agir avec compétence. Il laisse cependant l'avenir du Bureau de l'éducation française dans un état d'incertitude, un casse-tête politique que le gouvernement s'est infligé lui-même et où il n'a rien à gagner.

L'abolition du poste de sous-ministre adjoint au BEF est d'ailleurs venu ternir inutilement la bonne volonté que la ministre responsable des Affaires francophones, Rochelle Squires, avait soigneusement cultivée en entretenant de bonnes relations avec les organismes francophones après avoir guidé l'adoption de la *Loi sur l'épanouissement de la francophonie manitobaine.*

À moins de deux ans des prochaines élections provinciales, on pourrait soupçonner une motivation cynique au départ de M. Wishart, le député de Portage la Prairie, et à l'arrivée de Colleen Mayer de Saint-Vital aux Services de la Couronne.

En effet, le comté de M. Wishart vote quasi automatiquement pour le parti de Brian Pallister, tandis que Mme Mayer pourra jouir d'une visibilité accrue dans sa tentative de conserver le comté qu'elle a gagné avec une faible majorité en 2016.

Une chose est sûre : en mutant les ministres Friesen, Wishart, Goertzen et Stefanson, Brian Pallister s'assure de pouvoir continuer à dominer son cabinet.

Car les ministres au centre nerveux du gouvernement devront prendre connaissance de nouveaux dossiers. Ils ne jouiront donc d'aucune expertise pour un certain temps dans leurs domaines de responsabilité.

Aucun ministre ne pourra créer un centre de pouvoir et de crédibilité personnelle, comme avait pu le faire Greg Selinger comme ministre des Finances pendant dix ans dans le gouvernement Doer. Paul Martin avait fait la même chose dans le gouvernement Chrétien, tout comme Jim Flaherty dans le gouvernement Harper.

Dans ses choix stratégiques, Brian Pallister s'est assuré de ne pas risquer l'émergence de ministres forts à l'intérieur de son propre cabinet. Le temps dira si les Manitobains en sortiront gagnants aussi.

À VOUS LA PAROLE

Vous pouvez réagir aux lettres en écrivant à la rédactrice en chef Sophie Gaulin à **sgaulin@la-liberte.mb.ca**
Les conditions de publication des lettres sous la rubrique **À VOUS LA PAROLE** se trouvent en page 2.

Remaniement et langues officielles : la sénatrice Gagné préoccupée

Madame la rédactrice,

Comme le veut la tradition, le remaniement annoncé par le Premier ministre Justin Trudeau le 18 juillet dernier a suscité de vives réactions et des analyses détaillées. Au-delà des calculs et considérations politiques et électoraux, cependant, ce remaniement risque d'avoir un impact considérable sur les langues officielles au Canada.

En effet, si on a fait grand bruit de la supposée « rétrogradation » de l'honorable Mélanie Joly, qui quitte son poste de ministre du Patrimoine canadien pour occuper celui de ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, il faudra nécessairement attendre la diffusion des lettres de mandat des ministres pour comprendre la motivation derrière ces changements.

Les circonstances nous permettent-elles d'entrevoir un engagement renouvelé du gouvernement envers les langues officielles? Cette nomination survient, après tout, quelques semaines après que le Premier ministre a affirmé en Chambre la volonté de son gouvernement de moderniser finalement la *Loi sur les langues officielles*.

La ministre Joly sera-t-elle formellement et finalement chargée de ce dossier? Ce serait une avancée attendue depuis longtemps et Mme Joly, qui a multiplié les consultations tout au long de son mandat, est bien au fait des enjeux.

L'idée d'une ministre attitrée spécifiquement aux langues officielles est intéressante, mais rien n'est gagné d'avance.

Nous savons qu'il n'y aura pas un nouveau ministère mis sur pied, et la ministre Joly s'est vue attribuer, par décret, certains pouvoirs qui relèvent du ministre du Patrimoine canadien. Les langues officielles auront donc à se frayer un chemin possiblement sinueux pour se rendre au-dessus de la pile des priorités du gouvernement.

Or, il ne faut pas s'en cacher, le Premier ministre ne vient pas perturber un système qui fonctionnerait déjà à merveille : les défis en matière de gestion horizontale des langues officielles sont légion, et la quasi-totalité des témoins qui ont participé à l'étude du Comité sénatorial permanent des langues officielles sur la modernisation de la Loi ont fait part d'exemples désolants.

Ce remaniement, donc, n'offre pas une solution viable aux ratés systémiques de la Loi et de son application. Il est évident que la responsabilité des langues officielles doit revenir à un ministre dûment habilité par la Loi de veiller à son application.

Mais cette réattribution de responsabilités pourra-t-elle, d'ici des élections de 2019, permettre une réforme sérieuse et ambitieuse de la Loi sur les langues officielles?

Tout va se jouer durant les prochains mois. Des gestes concrets et un échéancier clair redonneront espoir aux Canadiens quant à l'avenir de la dualité linguistique au pays. En l'absence de telles démarches, il faudra plutôt s'inquiéter d'un net recul.

Raymonde Gagné

Sénatrice pour le Manitoba

Le 26 juillet 2018

Une solution pour Émilie McKinney

Madame la rédactrice,

Permettez-moi, par l'entremise de *La Liberté*, qui est notre plate-forme d'expression publique par excellence, de partager que j'ai lu avec grand intérêt le dossier *La détermination d'Émilie* dans les pages du journal du 18 au 24 juillet.

Votre journaliste Manella Vila Nova a mis en valeur les beaux efforts d'Émilie McKinney, une jeune femme liée à la réserve de Swan Lake qui cherche à faire rayonner la culture autochtone par l'entremise de la danse à clochettes.

Je suis impressionné par son engagement, et qu'elle ait lancé sa propre entreprise de fabrication de clochettes, Anishinaabe Bimishimo.

J'ai été peiné de constater qu'elle éprouve de la difficulté à se procurer de l'aluminium à bon marché.

J'aimerais proposer une piste de solution à Émilie McKinney. En tant que prêtre séculier, j'ai vécu de 1985 à 1995 dans cinq réserves autochtones dans le Nord manitobain, notamment à Berens River.

Aux dires des aînés, pour fabriquer des clochettes pour les pow wow, les Autochtones avaient autrefois recours à la fabrication artisanale.

Ils se servaient des couvercles des tabatières de la marque Copenhagen. Il me semble qu'Émilie McKinney pourrait utiliser de vieilles tabatières, bonbonnières, couvercles de boîtes de conserve ou même encore de cannettes de boissons gazeuses.

Voilà une solution toute canadienne, et écologique, pour résoudre le problème du prix de l'aluminium.

Édouard Banville, prêtre

Saint-Boniface

Le 24 juillet 2018

Les charités canadiennes libres de revendiquer

Les droits des francos : une vocation charitable ou pas?

L'été 2018 redonnera du souffle aux organismes de bienfaisance au Canada qui pourront désormais consacrer leurs ressources pour des activités de revendication politique. La décision rendue le 16 juillet par un juge en Ontario pourrait ainsi s'avérer être une bonne nouvelle pour la SFM. Mais encore faut-il que sa fin de bienfaisance soit clarifiée. Explications d'une avocate experte en la matière, Me Florence Carey.

Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca

Me Florence Carey va droit au but sur le jugement Morgan (voir l'encadré *Un jugement sur la charité et le lobbying* en page 7) :

« La décision du juge Morgan élimine complètement la pratique qui limitait à 10 % les ressources qu'un organisme de bienfaisance pouvait consacrer à ses activités politiques.

« Le gouvernement précédent avait essayé d'étouffer les revendications politiques. L'élimination du 10 % est donc une très bonne nouvelle pour les sociétés de bienfaisance, parce qu'ils n'auront plus à se soucier de dépasser la limite. Par exemple, Diabète Canada pourra revendiquer sans crainte pour plus de soins médicaux et le financement requis pour les prodiguer. La seule restriction est qu'un organisme de bienfaisance ne peut pas faire un don à un parti politique.


Me Florence Carey, avocate experte en fiscalité, organismes de bienfaisance et entreprises à but non lucratif.

Photo : Archives La Liberté

« Avant le jugement Morgan, bien des organismes ont été obligés de limiter leur travail politique. En mars, Canadian Parents for French – Manitoba a quitté les Partenaires pour l'éducation en français par souci de ne pas dépasser la limite du 10 %. Désormais, ce n'est plus un problème. Pourvu que l'organisme fasse des revendications politiques en lien avec sa mission de bienfaisance.

« Reste seulement à savoir si le Fédéral va faire appel à la décision Morgan. Le gouvernement a jusqu'au 15 août pour décider. »

Le cas de la SFM

Et qu'en est-il pour la Société de la francophonie manitobaine qui étudie à présent son propre statut de bienfaisance?

« Certainement, en termes d'énergies que la SFM pourra consacrer à la revendication, le terrain est grand ouvert. Mais le jugement ne change en rien la nécessité d'étudier son statut de bienfaisance. À l'heure actuelle, la SFM est toujours enregistrée à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à titre d'organisme de bienfaisance en éducation, et ce depuis le 1er janvier 1967.

« En soi, la promotion de l'éducation est une fin reconnue par l'ARC. Mais le 13 mai 2017, la SFM s'est dotée d'un nouveau nom, d'une nouvelle vision, rôles et responsabilités. Pour être cohérente, la SFM doit obtenir l'aval de la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC. Reste à savoir si l'ARC reconnaîtra sa nouvelle mission. »

L'article 2 du Règlement administratif déclare en effet que la SFM a pour mission de : ***Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français au Manitoba, revendiquer le droit de communiquer et de s'épanouir en français auprès de tous les paliers de gouvernement et assurer l'offre d'une pleine gamme de services en français.***

Me Florence Carey souligne que « traditionnellement, les organismes de charité reconnus par l'ARC luttent contre la pauvreté, encouragent l'éducation ou encore sont des organismes religieux ».

« L'ARC reconnaît aussi ceux qui contribuent au bien-être de toute la société. Est-ce que la nouvelle mission plus revendicatrice de la SFM serait reconnue? Normalement non. Ce n'est certainement pas garanti. Un organisme ukrainien doté d'une mission identique, mais pour la langue et la culture ukrainienne, serait généralement perçu par l'ARC comme étant un club, et non un organisme de charité.

« Étant donné que le français est une langue officielle, et que le français a une place d'importance au Manitoba, il est toutefois possible que la Direction des organismes de bienfaisance accepte la nouvelle mission et maintienne le statut de la SFM. Mais encore, rien n'est garanti. »

Contactée par ***La Liberté***, la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC a déclaré ne pas pouvoir commenter les cas particuliers en raison des dispositions en matière de confidentialité de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Christian Monnin sur le « bien-fondé » d'une décision juridique

Revendiquer sans crainte?

Christian Monnin, le président de la Société de la francophonie manitobaine, réagit au jugement Morgan, qui accorde plus de liberté d'action politique aux organismes de bienfaisance. (1) Et fait le point sur le statut de bienfaisance de l'organisme porte-parole du Manitoba français.

DANIEL BAHUAUD



dbahuaud@la-liberte.mb.ca

Quel est l'impact potentiel de la décision du juge Edward Morgan pour la SFM?

Christian Monnin : « Fondamentalement, la décision donne plus de flexibilité aux organismes de bienfaisance comme la SFM de continuer ses activités politiques sans se préoccuper de la limite arbitraire du 10 % qui nous était imposée. La SFM peut donc faire du lobbying, dialoguer avec les paliers gouvernementaux, ou encore avoir recours à des poursuites judiciaires sans le stress supplémentaire de respecter la limite du 10 %.

« Un deuxième aspect de la décision Morgan est son bien-fondé. Dans le texte de sa décision, ce qui m'a sauté aux yeux est la question fondamentale que s'était posée le juge : *What is political?*.

« Évidemment, pour un organisme de bienfaisance, il serait inconcevable de faire de la partisanerie. Mais les activités politiques sont beaucoup plus nuancées que d'organiser une démonstration sur le parvis du Palais législatif. La SFM est souvent en dialogue avec les représentants gouvernementaux de nombreux départements. Ce sont des activités politiques, mais non militantes. »



Christian Monnin.

Photo : Archives La Liberté

Quel est le statut de bienfaisance de la SFM à l'heure actuelle?

C. M. En ce moment, celui qu'elle a depuis ses débuts, de promouvoir l'éducation. Évidemment, avec l'adoption, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2017, de la proposition numéro 10 du Rapport du Comité de refonte, nous sommes en train de nous pencher sur la question, pour prendre les mesures requises pour répondre aux exigences de la loi.

« En ce moment, on est en train d'identifier des juristes experts dans ce domaine pour pouvoir discuter avec eux. La décision du juge Morgan s'ajoutera certainement à ces discussions. »

Et qui sont ces juristes?

C. M. « On n'a pas encore mandaté des gens. On est encore à la recherche d'experts, à l'échelle nationale. On cherche des juristes qui ont déjà étudié la question du statut de bienfaisance des organismes porte-paroles des communautés francophones. On voudrait, par exemple, consulter les juristes qui ont été consultés par l'Association canadienne française de l'Alberta, pour avoir le bénéfice de leurs réflexions. »

L'éducation comme fin principale peut-elle s'accorder à la mission plus revendicatrice de la SFM, telle que décrite dans l'Article 2 du Règlement administratif, en vigueur depuis l'Assemblée générale annuelle du 12 octobre 2017?

C. M. « La question est bonne. Il faudra que ce soit un point important, voire fondamental de nos délibérations. Mais le juriste en moi ressort. Étant moi-même avocat, je souligne qu'il faut nuancer. L'Article 2 parle d'encourager l'offre d'une pleine gamme de services en français. Un service peut être un service éducatif. »

Croyez-vous que la revendication des droits francophones soit reconnue par l'Agence de revenu Canada afin que la SFM puisse retenir le statut d'organisme de bienfaisance?

C. M. « À la lumière de la décision Morgan, c'est possible. Et je reviens à la première question du juge Morgan : *Qu'est-ce qu'une activité politique?* Les contestations juridiques, les manifestations, c'est sûr. Mais c'est aussi du lobbying, la rencontre des politiciens et des décideurs. »

Vous espérez terminer vos délibérations pour la prochaine Assemblée générale annuelle du 11 octobre?

C. M. « L'AGA n'est pas une date butoir et ne devrait pas l'être, étant donné l'importance, pour la SFM, de nos délibérations. La Proposition 10 du Rapport du Comité de refonte ne fournit aucune date limite. Si le travail prend plus de temps pour que nous arrivions à une bonne décision, soit.

« Par ailleurs, il nous reste aussi à consulter les organismes qui profitent de notre statut de bienfaisance, comme Le Conseil jeunesse provincial. On prendra le temps qu'il faut. »

(1) Voir l'article *Les droits des francos : une vocation charitable ou pas?* en page 6.

Un jugement sur la charité et le lobbying

Les organismes de bienfaisance peuvent désormais pratiquer davantage des activités politiques, grâce à la décision rendue le 16 juillet par le juge Edward Morgan de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

L'organisme de bienfaisance Canada sans pauvreté avait été menacé de la perte de son statut bienfaisance depuis 2016, suite au programme d'audit initié par le gouvernement Harper en 2012. Cet audit avait ciblé près de 60 organismes de bienfaisance.

Canada sans pauvreté avait donc contesté la *Loi sur l'impôt* sur le revenu en soulignant que pour réduire la pauvreté, il faut souvent militer auprès des différents paliers gouvernementaux. Parfois même en consacrant plus que 10 % de ses ressources.

En se basant sur les activités de Canada sans pauvreté, le juge Morgan a conclu que le 10 % était un chiffre arbitraire et injuste. Il a conclu que l'exigence allait à l'encontre de la Section 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui affirme les libertés fondamentales des Canadiens.

Problème environnemental à Saint-Boniface

De l'air, de sol et de bruit

Au fond, c'est une question de voisinage entre un parc industriel et une zone résidentielle. Le parc industriel, c'est le Parc Mission, qui existe depuis 1915. La zone résidentielle, c'est les quartiers Dufresne, Archwood et Parc Windsor. De cette proximité a émergé une série d'inquiétudes chez certains résidents qui touchent la pollution du sol, de l'air et la pollution sonore. Les responsables de l'environnement de la Province sont concernés, leurs maîtres politiques aussi. Les urbanistes de la Ville de Winnipeg y réfléchissent, leurs maîtres politiques aussi. Des actions politiques semblent donc possibles. Les résidents sont dans l'attente.

Deux études sur l'air vicié d'un secteur de Saint-Boniface. Objectif : tenter d'identifier les polluants.

Le dossier contentieux de la qualité de l'air aux abords du Parc industriel Mission, franchira une autre étape d'ici la fin août, quand la Province entamera une analyse des particules fines dans le quartier.



Photo : Daniel Bahuaud

Les chercheurs au service de l'Association des résidents de Saint-Boniface Sud : le professeur Francis Zvomuya, de la Faculté de l'Agriculture et des sciences alimentaires de l'Université du Manitoba, Folarin Solademi, étudiant en maîtrise à l'Institut des ressources naturelles de l'Université, Shirley Thompson et Inoka Amarakoon, chercheuse associée à la Faculté de l'Agriculture et des sciences alimentaires.

Daniel BAHUAUD

Don Labossière, le directeur de la conformité environnementale au ministère du Développement durable, explique comment l'analyse de l'air sera effectuée à Saint-Boniface :

« On a acheté un instrument mobile, qu'on installera à quelques endroits clés près du parc industriel et des quartiers Dufresne et Archwood. Nous consultons les résidents pour savoir quels seraient les meilleurs sites.

« Bien que mobile, la machine restera à un même endroit pendant plusieurs mois, pour que nous puissions avoir des données valides sur les particules fines et l'ozone dans l'air à différents moments d'une même journée, et puis au fil des semaines et des mois. Ça ne pose aucun problème puisque la machine peut fonctionner à l'année longue. Les données seront affichées en temps réel sur le site web de Développement durable. »

Une étude sur la qualité de l'air est déjà en cours. Elle a été lancée en juillet par l'Université du Manitoba à la demande de l'Association des résidents de Saint-Boniface Sud.

Shirley Thompson, la chercheuse de l'Institut des ressources naturelles de l'Université, fait part des modalités de la recherche :

« Un de nos étudiants à la maîtrise, Folarin Solademi, utilise deux machines portatives qui servent à détecter les particules fines de type PM 2.5, qui pénètrent de manière profonde dans les poumons des humains.

« En se déplaçant, Folarin Solademi peut mesurer les particules fines en amont et dans le sens du vent de chacune des industries du parc Mission. Il est également en train de mesurer l'intensité du bruit dans le quartier. »

L'étude, qui coûtera près de 22 000 $, se déroulera jusqu'en décembre, puisque Shirley Thompson souhaite mesurer la quantité des particules fines dans la neige.

La chercheuse assure que la prise des données va bon train. Malgré le fait qu'une des machines a été vandalisée début juillet. « Il a fallu nous commander un nouvel appareil Dylos – c'est l'instrument qui mesure les particules fines – ainsi qu'un nouveau sonomètre. On déplore le vandalisme, mais ça ne nous empêchera pas d'aller de l'avant. »

Michelle Berger, la présidente et porte-parole de l'Association des résidents de Saint-Boniface Sud, est encouragée que l'étude soit « finalement en cours ».

« La qualité de l'air nous préoccupe beaucoup. Les particules fines suspendues dans l'air sont-elles la source principale de la contamination du sol dans les quartiers Dufresne et Archwood? On ne le sait toujours pas. L'analyse de l'air contribuera à mieux cerner le portrait de la situation.

« Par contre il est déjà acquis que deux études, ni la nôtre, ni celle de la Province, pourront déterminer avec précision quels métaux sont à l'origine des nuages de particules fines que les résidents peuvent parfois littéralement goûter dans l'air. »

Problème environnemental à Saint-Boniface

En jeu : mieux comprendre la toxicité

Rochelle Squires et Dougald Lamont sont concernés par les résultats d'une étude effectuée par l'Université du Manitoba aux abords du Parc industriel Mission dans le quartier Dufresne.

Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca

En 2017, l'Association des résidents de Saint-Boniface Sud a demandé au professeur Francis Zvomuya, de la Faculté de l'Agriculture et des sciences alimentaires de l'Université du Manitoba, d'effectuer une recherche sur la qualité du sol dans les quartiers de Dufresne, d'Archwood et du Parc Windsor.

Résultat : 15 % des échantillons glanés ont des concentrations de plomb qui dépassent les standards de sécurité du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

L'étude, dont les coûts se chiffrent à près de 20 000 $, a été financée par le ministère provincial du Développement durable.

Francis Zvomuya précise que le quartier Dufresne est le plus atteint de polluants dans le sol : « Dix propriétés, six jardins et deux sections de boulevard contiennent du plomb à des concentrations qui dépassent les exigences de sécurité du CCME. C'était également le cas pour six autres échantillons, qui contiennent trop de zinc. En plus, quatre échantillons avaient trop de cuivre, un échantillon avait trop de nickel, un échantillon contenait du baryum à un niveau qui dépasse légèrement les exigences. C'était aussi le cas du chrome, dans un échantillon. »

Pour dépasser les exigences du CCME, le plomb doit atteindre un taux de 140 milligrammes par kilogramme de sol. Aucun échantillon au Parc Windsor n'a dépassé les exigences du CCME.



Gary Tessier, résident du quartier Dufresne, est préoccupé par les hauts niveaux de plomb sur sa propriété.

Photo : Archives La Liberté

Dans Archwood, un des 26 échantillons du quartier les dépassait.

Gary Tessier, qui habite la rue Cherrier dans le quartier Dufresne, s'inquiète du fait que le niveau de plomb sur sa propriété ait atteint 222 milligrammes de plomb par kilogramme. « J'ai un jardin dans ma cour. Le professeur Zvomuya nous a tous rappelé que par précaution, il faut laver ou peler les légumes, et s'assurer de bien se laver après avoir eu un contact avec le sol.

« C'est peut-être des mesures sécuritaires à court terme, mais à long terme, ça reste préoccupant. Les effets nocifs du plomb sont cumulatifs. »

Rochelle Squires, la ministre du Développement durable, assure comprendre ces inquiétudes. « Nous avons un portrait plus clair de l'état des sols dans le secteur, mais il faut poursuivre les recherches. Nous allons effectuer des tests encore plus poussés des terrains qui ont dépassé les normes de sécurité. »

Dougald Lamont, le député provincial de Saint-Boniface, a rencontré l'Association des résidents de Saint-Boniface Sud le 20 juillet pour prendre note des préoccupations des membres. Pour sa part, il soutient que « le plus important sera de détecter les sources des polluants qui continue à poser problème ».

« On sait bien que le Parc industriel Mission existe depuis 1915. Les niveaux élevés de métaux dans le sol peuvent avoir été créés au fil des décennies. Ce qu'on veut savoir, c'est si les industries présentes aujourd'hui dans le parc contribuent à contaminer le sol. Les analyses des particules fines qui ont été entamées par l'Université du Manitoba pourront clarifier la situation. »

Problème environnemental à Saint-Boniface

Un zonage d'industrie lourde pour Rakoswki?

La Province a retiré le permis environnemental de Rakowski Recycling, qui doit donc cesser ses opérations de traitement de ferraille. À moins que l'entreprise n'obtienne un permis de zonage pour industrie lourde de la Ville de Winnipeg.

Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca



L'entreprise Rakowski Recycling, située au 454, rue Archibald.

Photo : Daniel Bahuaud

Rakoswki Recycling ne pourra plus traiter de la ferraille, y compris la démolition d'automobiles et le découpage de métaux avec des torches plasma.

C'est ce que Don Labossiere, le directeur de la conformité environnementale au ministère du Développement durable, a indiqué au propriétaire, Yanek Rakowski, dans une lettre datée du 16 juillet.

Rochelle Squires, la ministre du Développement durable, détaille : « En 2017, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'entreprise, notamment par rapport au bruit produit par ses machines. Après la visite d'un inspecteur en octobre 2017, on a pu confirmer que le fonctionnement de l'entreprise avait changé. Sa torche plasma et sa déchiqueteuse de ferraille requièrent un permis environnemental conforme aux terrains zoné M3, c'est-à-dire pour les industries lourdes.

« À l'heure actuelle, le terrain est zoné M2. Il est consacré aux industries moyennes. Mais Rakowski n'opère plus à ce niveau. Avant même d'obtenir un nouveau permis environnemental de Développement durable, l'entreprise doit faire une demande de rezonage auprès de la Ville. »

Rochelle Squires ajoute par ailleurs que « le bruit émanant du terrain de Rakowski Recycling va sûrement diminuer, du moins à court terme, en attendant qu'elle fasse ses démarches auprès de la Ville ».

Gary Tessier, un résident de la rue Cherrier dans le quartier Dufresne, est « soulagé que la Province soit vigilante ». « J'espère que la Ville de Winnipeg sera tout aussi vigilante et soucieuse de la conformité aux exigences du zonage quand l'entreprise fera sa demande de rezonage.

« Entre-temps, il y a déjà une diminution du bruit, et peut-être des particules fines métalliques dans l'air. Mais il y a d'autres entreprises du Parc industriel Mission qui font du bruit. »

Contacté par *La Liberté* le 24 juillet, Mathieu Allard, le conseiller municipal de Saint-Boniface, indique qu'il s'était rendu dans le quartier Dufresne en juillet pour discuter avec les résidents de leurs préoccupations entourant la qualité du sol et de l'air, ainsi que du niveau de bruit produit par les entreprises du Parc Mission.

Il a toutefois soutenu qu'il ne pouvait pas commenter la question du rezonage pour Rakowski Recycling.

« À l'heure actuelle, je n'ai reçu aucune confirmation que Rakowski allait demander un rezonage. Cependant je dois rester neutre, puisque je siège au Comité Riel et que si jamais l'entreprise demandait un rezonage, il y aurait des audiences publiques. Si je commentais, je donnerais l'impression de préjuger de la demande. Surtout qu'une demande de rezonage rejetée peut être contestée en cour judiciaire.

« Sur le long terme, je crois qu'il faut des lignes directrices plus claires pour nos parcs industriels. Quand une industrie veut changer son zonage de M1 (industrie légère) à M3, il faudra qu'il y ait des lignes directrices. Il faut que nos urbanistes considèrent la proximité des quartiers résidentiels avant d'approuver ces changements.

« Les urbanistes de la Ville examinent présentement la possibilité de règlements à l'échelle de la Ville de Winnipeg pour minimiser les conflits entre résidents et industries. Et je crois qu'il nous faudra des régions tampons entre les quartiers résidentiels et l'industrie lourde. »

Yanek Rakowski n'a pas répondu à la demande d'entrevue de *La Liberté*.

Des municipalités s'associent pour faire des épargnes

Économiser oui, s'amalgamer non

Une première canadienne. Treize des 17 municipalités rurales qui entourent Winnipeg font désormais partie d'une nouvelle corporation de développement régional. (1) L'objectif : coordonner l'achat d'équipements, planifier des projets en commun pour réduire les dépenses.

Daniel BAHUAUD

dbahuaud@la-liberte.mb.ca

JohnQ, la nouvelle corporation de développement régional, est une initiative de la Région métropolitaine de Winnipeg (WMR), organisme comprenant la Ville de Winnipeg et les 17 municipalités rurales qui ceinturent la métropole.

Colleen Sklar, la directrice générale, fait part du raisonnement qui a conduit la WMR à créer la corporation et proposer l'adhésion aux municipalités rurales :

« Le tout a commencé avec un projet pilote en 2016. La WMR a coordonné l'achat d'équipement pour les casernes de pompiers de deux municipalités. Les dépenses ont été réduites de 6 %. L'exercice a prouvé que la coordination des achats produit des épargnes.

« Et puis nécessité fait loi. Les budgets municipaux rapetissent, et la demande pour des nouveaux services augmente. Les dépenses en capital pour les prochains cinq ans dans les 13 municipalités se chiffreront à près de 212 millions $. Ensemble, en coordonnant notre pouvoir d'achat, on peut arriver à réduire chacun nos budgets respectifs. On peut acheter l'équipement pour les pompiers, le sel qui est répandu sur les routes, des véhicules, etc. Nous prévoyons qu'en 2023, JohnQ aura permis d'épargner entre 18,9 millions $ et 26 millions $.

« Ce n'est que le début. Winnipeg et les 17 municipalités qui l'entourent représentent 90 % de la population du Manitoba, et 70 % de son produit intérieur brut. Unis, on a un pouvoir d'achat considérable. »

Michel Duval, l'administrateur de la Municipalité rurale de Ritchot, constate le potentiel de la nouvelle corporation : « On a déjà établi des partenariats avec les municipalités voisines. Mais pour des projets ponctuels, comme le maintien des routes qui dépassent les frontières muni-cipales. Ritchot et Taché ont travaillé ensemble pour établir un réseau de communication à large bande.

« La nouvelle corporation a le potentiel de vraiment dépasser ces petites ententes. On devient partenaires avec 12 autres municipalités. Et cette liste pourrait augmenter. On ne peut plus continuer de travailler en silo, avec nos petites capacités. Notre population augmente et nos services et infrastructures doivent suivre le pas.

« Ce que j'apprécie, c'est que les municipalités coordonnent leurs achats tout en conservant leur autonomie. Ce n'est pas un premier pas vers une éventuelle amalgamation. Au contraire, chaque municipalité détient un vote au sein de JohnQ. Le but est de travailler ensemble quand on peut, et de s'occuper chacun chez nous des dossiers qui sont importants pour les résidents de nos municipalités. »



Colleen Sklar.

Photo : Daniel Bahuaud

En plus de voir aux achats en commun, JohnQ développe déjà un premier projet : une étude de faisabilité sur l'établissement d'un réseau de communication de fibre optique.

(1) Il s'agit des municipalités rurales de Ritchot, Taché, Rosser, East St. Paul, West St. Paul, St. Andrews, Headingley, Sprinfield, Macdonald, Rockwood, Stonewall, St. Clements et Saint-François-Xavier.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 980

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2										■		
3								■				
4				■								
5											■	
6			■						■			
7						■						
8					■							■
9										■		
10		■										
11						■		■				
12							■					

HORIZONTALEMENT

1- Rond-de-cuir.
2- Congédiai, renvoyai. – Personnel.
3- Qui n'a pas de pétales. – Angoisse éprouvée au moment de paraître en public.
4- Expression de refus. – Qui se trouve sur le côté.
5- Donnes un tour exagérément grave à.
6- Se suivent. – Poinçon. – Adresse.
7- Donna par testament. – Créée.
8- Te déplaceras. – Qui sont triples.
9- Dansèrent la valse. – Possessif.
10- Se dit du tissu conjonctif disposé en lames parallèles (fem. pl.).
11- Évite. – Bénéfice.
12- Homme qui s'habille avec élégance. – Bien distincte.

VERTICALEMENT

1- Registres sur lesquels on reporte les opérations du journal.
2- Placera à un autre endroit. – Personnel.
3- Entraîna quelqu'un à faire quelque chose. – Sondage d'opinion.
4- Récipient. – Qui inspire l'ennui.
5- Luxe voyant, affecté. – Grand oiseau ratite.
6- Explose. – Opération postale.
7- Trépignèrent.
8- Doublée. – Alcaloïde.
9- Bouffon. – Pratique une intubation sur un patient.
10- Action de se raser. – Dénué d'esprit.
11- Table de boucher. – Résident quelque part.
12- Bureau d'un receveur des impôts. – Partie du monde.

RÉPONSES DU N° 979

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	H	A	U	D	S	F	R	O	I	D	S
2	H	I	S	T	O	I	R	E	■	R	I	A
3	A	L	T	I	S	T	E	■	B	O	N	I
4	R	A	I	L	■	I	T	A	L	I	E	■
5	P	I	■	E	M	O	T	T	A	S	■	S
6	E	R	E	■	O	M	E	T	T	E	N	T
7	N	E	O	P	L	A	S	I	E	■	I	R
8	T	■	L	I	E	N	■	E	R	I	C	E
9	E	L	I	E	■	I	O	D	E	R	A	S
10	R	I	E	■	S	E	R	I	N	A	I	S
11	I	O	N	I	E	■	B	E	T	I	S	E
12	E	N	S	E	L	L	E	S	■	S	E	S

SUDOKU

PROBLÈME N° 611

					6	3		
		1		2				
		2					4	
				4				8
	5	9				2		
1					8			9
		5		3		8		
	4					9	1	3
	9				7		5	

RÉPONSE DU N° 610

8	4	2	9	7	5	3	6	1
3	1	7	6	4	8	2	9	5
5	6	9	1	3	2	4	8	7
1	5	3	7	8	6	9	4	2
7	2	8	3	9	4	5	1	6
6	9	4	2	5	1	8	7	3
2	3	6	8	1	9	7	5	4
9	7	5	4	6	3	1	2	8
4	8	1	5	2	7	6	3	9

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

FOLKLORAMA 2018



photo : Marie Berkvens

L'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge exerce sa force d'attraction au Pavillon canadien-français...

Le festival de la fierté culturelle

La 49e édition de Folklorama, le traditionnel festival des cultures du monde, bat son plein depuis dimanche. Durant deux semaines, en tout, 43 pavillons vont s'employer à mettre en valeur des dimensions de leur culture à travers une exposition, des mets typiques et un spectacle.



MARIE BERCKVENS

mberckvens@la-liberte.mb.ca

Soupe aux pois, poutine, tourtière, tartelette à l'érable ou encore pet de sœur, en guise de dessert. Pas de doute, nous sommes au Pavillon canadien-français au Centre culturel franco-manitobain. Le spectacle proposé chaque jour à trois reprises jusqu'au 11 août allie danses, musique, chansons, avec en plus un clin d'œil au hockey.

Julien Beaudette-Loiselle, l'un des ambassadeurs qui danse aussi avec l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge affiche toute son énergie : « Danser et être ambassadeur, ça fait beaucoup de responsabilités. Mais, pour moi, c'est très amusant de représenter ma culture et de participer au spectacle. Quand on voit à quel point le public aime ça, on se rend compte que l'objectif est atteint. »

Daniel Girard, un membre du comité organisateur ajoute : « Le Manitoba est bilingue. C'est vraiment bien de faire savoir qui nous sommes, au reste de Winnipeg, au reste du Canada, aux gens qui viennent nous visiter.

« Nous sommes franco-manitobains, mais plus important encore, franco-canadiens. Certains de nos ancêtres sont venus du Québec ou de l'Acadie. C'est important de partager cette histoire et de vivre et célébrer ensemble notre culture. »

D'autres pavillons sont à explorer jusqu'au 11 août dont les pavillons métis, chilien, polonais, mexicain, hongrois, japonais.

À partir du dimanche 12 août, une nouvelle vague de pavillons prendra le relais, comme par exemple, ceux de l'Allemagne, de l'Afrique, de l'Argentine, du Salvador, de l'Ethiopie, de l'Inde. Le festival Folklorama qui a débuté en 1970 pour marquer le centenaire du Manitoba, prendra fin le 18 août.



photo : Manella Vila Nova

... tandis que d'autres artistes animent les foules aux pavillons mexicain (ci-dessus), brésilien et chilien (ci-dessous).



photo : Manella Vila Nova

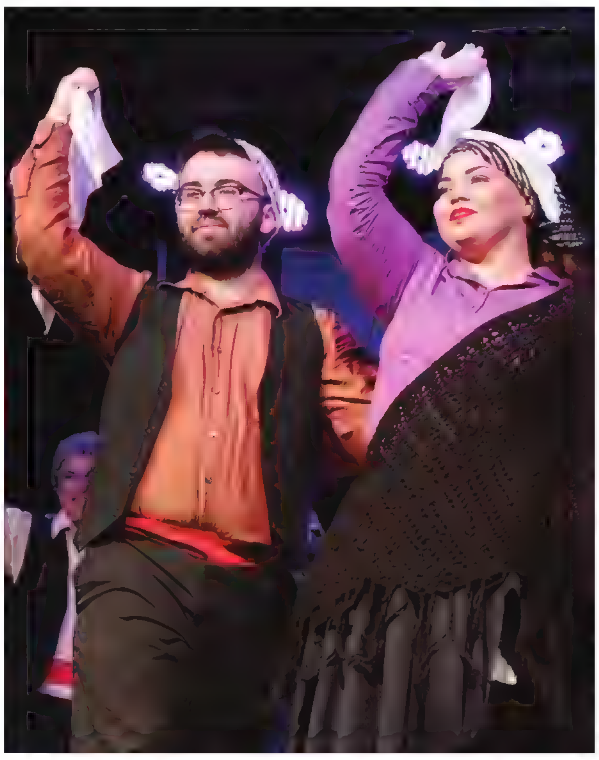
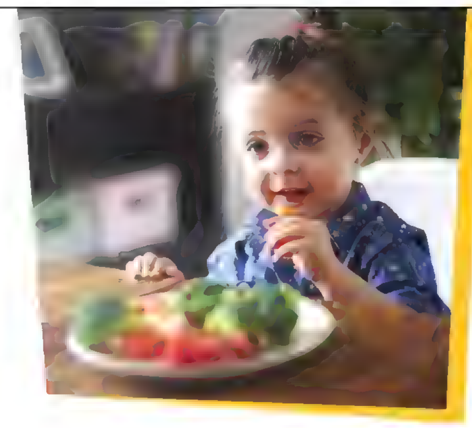


photo : Marie Berkvens

Juin
2018



Centre de santé
Saint-Boniface

Une croissance remarquable

Le Centre de santé est un organisme de santé communautaire francophone qui offre des services de santé primaires bilingues à la population d'expression française de Winnipeg et aux résidents de Saint-Boniface. Voici le bilan de ses activités 2017-2018.

« Cette année, le Centre de santé a accueilli plus de 1 000 nouveaux clients! Quel succès! »

Monique Constant
Directrice générale

« Notre réussite tient à nos nombreux partenaires et, particulièrement, à notre formidable équipe de 58 personnes. Merci pour leur grand dévouement! »

Michelle Savard
Présidente du conseil d'administration

Un nouveau plan

Il y a près d'un an, en juin 2017, le Centre de santé annonçait publiquement son plan stratégique 2017-2022. Toute l'année, nous avons mené nos projets selon ce nouveau plan, qui favorise plus que jamais la santé et le bien-être de notre communauté.

Quatre grands thèmes

Le nouveau plan du Centre de santé se déploie sur quatre axes stratégiques :

Leadership : Recherchant l'équité, le Centre a défini cinq populations prioritaires qu'il désire mieux servir dans les prochaines années : personnes avec un handicap; personnes avec un trouble de santé mentale ou sans abri; nouveaux arrivants; enfants et adolescents; aînés et personnes avec une maladie chronique. Nous avons privilégié l'établissement de liens solides avec des partenaires-clés liés à ces groupes. Par exemple, le Centre a travaillé avec St.Amant pour mieux aider les personnes ayant des troubles de développement et de mobilité, et il a appuyé l'école Marion notamment en proposant aux élèves et aux parents de l'information sur la nutrition et l'hiver extrême.

Accès équitable : Fier de suggérer des solutions concrètes pour améliorer les services de santé en français à Winnipeg, le Centre a prolongé ses heures d'ouverture et, surtout, a ouvert une clinique de soins de continuité sans rendez-vous. Ces deux initiatives aident à réduire les visites hospitalières. Trois autres projets ont retenu l'attention : offre d'une thérapie cognitive comportementale basée sur la pleine conscience aux personnes vivant avec l'anxiété ou avec une dépression, distribution de trousses de naloxone pour contrer les effets de certains opiacés comme le fentanyl et cours de cuisine destinés aux nouveaux arrivants.

Réputation d'excellence : Le Centre s'est assuré que le projet Accès Santé (terminé en avril 2017), qui visait un meilleur accès des francophones de Winnipeg à des services de santé primaires, continuait à vivre dans le plan stratégique des services en français de l'Office régional de la santé de Winnipeg (ORSW).

Ressources humaines : Le Centre a continué ses opérations pour atteindre ses objectifs en matière de recrutement et de rétention de professionnels de la santé bilingues. Reconnaissant l'importance des stages, il a accueilli 56 apprenants du domaine de la santé.

Autres succès

L'année a été jalonnée de bien d'autres succès. Parmi ceux-ci figurait la poursuite du Projet Passerelle. Lancé il y a un an, ce projet a permis à 73 personnes jugées prioritaires de s'inscrire au Centre par l'intermédiaire de divers partenaires communautaires. Nous espérons atteindre encore plus de clients grâce au Projet Passerelle! Par ailleurs, le Centre a constaté, après des recherches et des évaluations, un manque important de ressources de santé pour adolescents francophones. Le Centre voudrait servir cette clientèle dans un milieu confidentiel, décontracté et sans jugement. Nous avons préparé le terrain cette année en créant des partenariats avec des écoles, des adolescents et des parents.

Avenir

En ce qui concerne l'avenir, le Centre réfléchit à un grand projet : un centre de bien-être, qui pourrait compter une piste de marche / course, de l'équipement d'exercice, un centre alimentaire, un carrefour adolescent et des espaces pour offrir plus de services et de la programmation additionnelle pour la prévention et la promotion de la santé.

Notre rapport annuel entier se trouve à : **centredesante.mb.ca**

Centre de santé
Saint-Boniface



Laurent Poliquin à la recherche de l'émerveillement

Un besoin viscéral d'écrire, sans tricher

Introspectif, incantatoire voire même onirique, Voyageur des interstices de Laurent Poliquin propose une poésie à la fois spontanée et travaillée, en quête d'une transcendance.

Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca

En racontant la genèse de son nouveau recueil, Laurent Poliquin note que *Voyageur des interstices* n'existait même pas il y a un an. (1)

« Mon idée a été d'écrire intensément, pendant un bon deux heures chaque jour, pendant deux mois. C'était une façon de me discipliner. J'allais m'asseoir avec mon laptop, dans un coin du Centre étudiant à l'Université de Saint-Boniface. Chaque séance produisait une bonne dizaine de poèmes. Je ne savais pas tout à fait ce que je cherchais. Mais j'avais soif de quelque chose. Quelque chose d'insaisissable, et peut-être même de spirituel. En écrivant, je pensais souvent à des vitraux d'église. C'était une obsession. J'étais en quête d'émerveillement.

« Et je ne voulais pas tricher. »

Tricher, pour Laurent Poliquin, aurait été « s'imposer un thème avant même d'avoir écrit le moindre mot ».

« Certains poètes procèdent de la sorte, et avec succès. Moi, je voulais explorer ce que j'appelle les interstices. Ce sont ces états d'esprit que l'on n'appréhende jamais tout à fait, mais qui nous font vibrer. Des états honnêtes, quoi. Comme les beautés sur lesquelles on ne s'arrête pas beaucoup. J'aime me promener dans le Bois-des-Esprits à Saint-Vital. Ce n'est pas là que j'écris, mais j'y glane des impressions. Plus tard, je revis l'expérience, en l'intériorisant, en l'examinant sous plusieurs angles. Ensuite, j'écris, et j'écris et j'écris. Je bouge des éléments, j'élimine, je retravaille en trouvant des thématiques. »



Laurent Poliquin : « Être poète, c'est se faire voyant, en voyant ce qui n'est pas. »

Photo : Daniel Bahuaud

Vient ensuite la phase où l'auteur révise ses textes. Étape où le poète expérimenté, auteur de huit recueils, aiguise sa plume. « Le processus est intuitif, mais contient aussi une bonne mesure de réflexion et de jugement. En relisant, je retravaille le poème pour éviter de sombrer dans la facilité technique. J'ai supprimé ou modifié toute amorce ou sortie banale, ou encore des jeux de mots. Je ne voulais pas non plus jouer sur la syntaxe. Je voulais un texte soigné, travaillé, mais qui avait d'abord émergé par automatisme. La réécriture devait être au service de l'état d'âme qui avait surgit de moi-même. Elle devait refléter l'enchantement initial, pour que chaque mot succède à l'autre avec une inévitabilité. Comme une belle partition musicale. »

Au bout du compte, la partition de Laurent Poliquin s'est définie. « J'ai découvert trois thèmes, qui ont émergé de l'écriture intense et de la réécriture pondérée : la relation avec la nature, l'émerveillement des souvenirs et la relation avec une amoureuse.

« Comme les poèmes, les thèmes sont les fruits de mes voyages intérieurs. Je me suis laissé entraîné par les mots. Est-ce moi qui ai écrit le poème ou est-ce que c'est le poème qui s'est écrit?

(1) *Voyageur des interstices* est publié par la maison d'édition française L'Harmattan.

Le Calendrier communautaire

233-ALLÔ
CENTRE D'INFORMATION

147, boulevard Provencher, Unité 106
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G2
204-233-ALLÔ (2556) 1-800-665-4443
Télec : 204-977-8551 233allo@sfm.mb.ca

Pour alléger le texte et permettre la publication d'un maximum d'évènements, seuls les détails principaux des activités figurent. Tous les détails sont affichés dans le Calendrier communautaire du 233-ALLÔ au **www.sfm.mb.ca/calendrier**

Évènements et activités :

- 8 au 11 août • Folklorama – Pavillon Canadien français • CCFM • 204-233-8972
- 8 et 18 août • Observe les étoiles • Bibliothèque de Saint-Boniface • 204-986-4332
- 8 au 29 août • Réunion régulière • Toastmasters Francs-Parleurs • 204-233-6708
- 9 août • Tournoi de golf Lucien Guénette • FAFM • 204-235-0670
- 10 août • Vendredi folk – Renée Lamoureux • Le 100 NONS • 204-231-7036
- 12 au 26 août • Journée enfants au Fort Gibraltar • Festival du Voyageur • 204-237-7692
- 14 août • Chanter et raconter avec Lulu et Matou • Bibliothèque de Saint-Boniface • 204-986-4332
- 14 août • Soirée bibliothèque • Bibliothèque de Sainte-Geneviève • 204-878-9488
- 15 août • Cercle d'auteurs • Le 100 NONS • 204-231-7036
- 15 et 29 août • Visite gastronomique artistique • Tourisme Riel • 204-233-8343
- 16 août • Vernissage – Sensations • La Maison des artistes visuels francophones • 204-237-5964
- 17 août • Vendredi folk – Justin Lacroix • Le 100 NONS • 204-231-7036
- 18 août • Pique-nique annuel • Union Nationale Française • 204-202-4897
- 18 août • Partie des ados • Bibliothèque de Saint-Boniface • 204-986-4332
- 18 août • Safari de bison • FortWhyte Alive• 204-989-8355
- 19 août • Garden Party • La Maison des artistes visuels francophones • 204-233-2556
- 20 août • Marche guidée à FortWhyte • FortWhyte Alive• 204-989-8355
- 20 au 24 août • Camp sport et plein air • DAS • 204-233-2556
- 21 août • Théâtre – Sur les traces de Riel • Le Musée de Saint-Boniface • 204-237-4500
- 23 au 26 août • Camp – Bushwak su'à prairie • Conseil Jeunesse Provincial • 204-237-8947
- 24 août • Atelier – Peinture avec Mélina Rocan • La Maison des artistes visuels francophones • 204-237-5964
- 24 août • La récré au musée • Le Musée de Saint-Boniface • 204-237-4500
- 24 août • Vendredi folk – Suzanne Kennelly • Le 100 NONS • 204-231-7036
- 24 août • Logging days de Marchand
- 31 août • Vendredi folk – Daniel Peloquin-Hopfner • Le 100 NONS • 204-231-7036

Programmations :

Lundis • Rencontre Weight Watchers en français

Expositions d'art :

- **Femme au jardin** • La Maison des artistes visuels francophones
- **Folle de chagrin mais le rire déborde, de novation en novation** • La Maison des artistes visuels francophones
- **Sensation** • La Maison des artistes visuels francophones

Vous souhaitez annoncer votre évènement dans ce calendrier? Soumettez les détails de l'activité le mois précédant à 233allo@sfm.mb.ca

S F M
Société de la francophonie manitobaine

Le calendrier est publié dans le journal UNE SEULE FOIS par mois et ce, la première semaine du mois. Veuillez nous communiquer les détails de vos évènements du mois suivant, avant le dernier mercredi du mois.

EMPLOIS ET AVIS

Retrouvez nos emplois sur LA-LIBERTE.CA!

Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 19 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un **poste permanent à temps plein:**

AGENT(E), SERVICES AUX MEMBRES

à un de nos trois centres de services à Winnipeg

Les responsabilités principales de poste sont de recevoir et traiter les transactions des membres au comptoir, gérer et réconcilier quotidiennement les espèces monétaires et faire la promotion des produits et services financiers offerts par la Caisse.

Pour de plus amples renseignements:
www.caisse.biz/fr/carrieres/

Caisse Groupe Financier

Actionmarguerite
Service & Compassion

Joignez l'action!

Travailleuse ou travailleur en loisirs II (certifié.e)

0,50 etp, poste à temps partiel

POSTULEZ EN LIGNE :
actionmarguerite.ca
Télécopieur: 204 233-6803

Université de Saint-Boniface
Une éducation supérieure depuis 1818

APPEL DE CANDIDATURES

Adjoint ou adjointe à l'administration – Bibliothèque Alfred-Monnin et vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Poste à terme jusqu'au 31 mars 2019 **(avec possibilité de renouvellement)**

Relevant de la direction de la bibliothèque, le ou la titulaire accomplit diverses activités de gestion de bureau et apporte un appui administratif et opérationnel à la bibliothèque et au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

Qualifications recherchées :
- Diplôme en gestion de bureau ou l'équivalent en formation ou en expérience;
- Excellente connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits;
- Excellente connaissance des applications Microsoft Office;
- Excellentes connaissances de la gestion de l'information;
- Capacité démontrée pour la gestion des priorités et des ressources, l'analyse et la résolution des défis, et le souci du détail;
- Capacité démontrée à travailler de façon autonome ou collaborative, selon les besoins;
- Capable d'un rendement de qualité sous pression et en temps prévu.

Pour plus de détails - https://ustboniface.ca/emplois

Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 21 août 2018 à :

Ressources humaines, Université de Saint-Boniface
srh@ustboniface.ca
ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

Rivière Seine River

La Division scolaire de la Rivière Seine
recrute actuellement un(e)

Enseignant(e) en immersion française pour le niveau 1/2

pour travailler à l'École Ste. Anne Immersion qui est située à Sainte-Anne, au Manitoba. Ce poste est un contrat de remplacement à temps plein qui débutera en septembre 2018 jusqu'au 28 juin 2019 ou selon la date de retour du titulaire du poste.

Veuillez vous rendre à
www.srsd.mb.ca
pour obtenir davantage d'information sur cette possibilité
et toute autre offre d'emploi que nous avons actuellement.

La Division scolaire de la Rivière Seine accueille la diversité dans son milieu de travail et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités raciales, à poser leur candidature.

SOIRÉES PORTES OUVERTES

ÉTUDE CONCERNANT LA ROUTE PÉRIPHÉRIQUE SUD (RPGC NO 100) ET LE PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT À SAINT-NORBERT

Nous vous invitons à participer à une soirée portes ouvertes ou à visiter un kiosque d'information sur le projet animés par Infrastructure Manitoba pour en savoir plus sur l'étude concernant la route périphérique Sud (RPGC no 100) et le projet de voie de contournement à Saint-Norbert.

Le but de cette étude est de **concevoir un aménagement fonctionnel préféré pour la reconstruction de la RPGC no 100 afin qu'elle soit conforme aux normes des autoroutes.** Le volet de l'étude concernant la voie de contournement à Saint-Norbert aboutira à un aménagement fonctionnel pour une nouvelle route express à voies multiples et à chaussées séparées entre le boulevard Kenaston et la RPGC no 75 au sud de Saint-Norbert.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du projet au : www.gov.mb.ca/mit/hpd/pth100

ou communiquez avec : David Jopling au 204 943-3178
ou par courriel à l'adresse PTH100StNorbert@wsp.com.

Venez nous voir à l'une des activités suivantes :

Soirées portes ouvertes :

Date : 16 août 2018
Lieu : St. Norbert Community Centre, 3450, chemin Pembina, Winnipeg
Heure : de 16 h 30 à 19 h 30

Date : 20 août 2018
Lieu : Dakota Community Centre, 1188, rue Dakota, Winnipeg
Heure : de 16 h 30 à 19 h 30

Date : 21 août 2018
Lieu : Oak Bluff Recreation Club, 123, chemin MacDonald, local 101, Oak Bluff
Heure : de 16 h 30 à 19 h 30

Kiosques d'information

Date : 10 août 2018
Lieu : Outlet Collection Winnipeg, 555 promenade Sterling Lyon, Winnipeg
Heure : de 11 h 00 à 14 h 00

Date : 15 août 2018
Lieu : Le Marché St. Norbert,3514, chemin Pembina, Winnipeg
Heure : de 11 h 00 à 14 h 00

Date : 18 août 2018
Lieu : Le Marché St. Norbert, 3514, chemin Pembina, Winnipeg
Heure : de 9 h 00 à 12 h 00

Manitoba

Avis – Loi sur l'environnement

Conformément à l'alinéa 5(3)(b) du Règlement sur le brûlage des résidus de culture et des herbages naturels, règlement du Manitoba 77/93, pris en application de la Loi sur l'environnement, vous êtes avisés que le numéro de téléphone sans frais indiqués ci-après a été établis pour la publication des périodes de brûlage.

ZONE NORD-OUEST
ZONE SUD-OUEST
WESTLAKE/INTERLAKE
RIVIÈRE ROUGE - SUD-EST
SERVICES EN FRANÇAIS
1 800 265-1233

Ministre du Développement durable

Manitoba

EMPLOIS ET AVIS



Ne cherchez plus!

Le gouvernement du Manitoba vous offre des possibilités, une grande diversité et une carrière enrichissante.

Adjoint administratif bilingue ou adjointe administrative bilingue
Type d'emploi : Deux postes permanents à temps plein offerts
Ministère : Commission de la fonction publique
Numéro de l'annonce : 34188
Date de clôture : le 17 août 2018
Échelle de salaire : AY3 40 720,00 $ - 46 545,00 $ par année

Le gouvernement du Manitoba reconnaît l'importance de bâtir une fonction publique exemplaire et inclusive qui est représentative de la population qu'elle sert. Nous encourageons les candidats à déclarer sur leur lettre d'accompagnement, curriculum vitæ ou demande d'emploi s'ils font partie d'un des groupes suivants : les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées

Nous tiendrons compte de la politique d'équité en matière d'emploi durant le processus de sélection du présent concours. Nous étudierons les candidatures des Autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour combler des postes futurs et serait conservée pendant douze mois.

Les candidats retenus dans le cadre de ce concours pourraient être nommés à des postes réguliers, à durée déterminée ou intérimaires, offerts actuellement ou à l'avenir, moyennant des autorisations de recrutement.

Ces postes sont désignés bilingues. Les personnes choisies doivent être capable de communiquer dans les deux langues officielles (français et anglais) aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Conditions d´emploi :

- Doit être légalement autorisé à travailler au Canada
- Vérification satisfaisante du casier judiciaire et maintien de ce statut.
- Vérification de sécurité interne satisfaisante et maintien de ce statut.

Qualités requises :
Qualités essentielles

- Très bonnes compétences en communication écrite en anglais.
- Expérience des tâches de réception et de tâches administratives variées, comme le classement, la préparation de la correspondance et le maintien d'un système de suivi.
- Expérience en offre d'un service à la clientèle hors pair et professionnel au public tant en personne qu'au téléphone.
- Bon sens de l'organisation et de la gestion du temps, et capacité à établir la priorité des travaux et à respecter des échéances rigides.
- Expérience dans la gestion et le traitement des renseignements et des documents confidentiels et savoir user de discrétion dans ce contexte.
- Très bonnes compétences en communication orale en français.
- Très bonnes compétences en communication écrite en français
- Très bonnes compétences en communication orale en anglais.
- Très bonnes compétences en communications interpersonnelles et capacité de travailler respectueusement au sein d'une équipe.
- Être capable de travailler de façon autonome et de faire preuve d'initiative.

Qualités souhaitées :

- Expérience de travail dans un environnement des ressources humaines.

Fonctions :
Relevant du gestionnaire de bureau et travaillant au sein d'une équipe, la personne retenue fournira du soutien administratif et de bureau confidentiel en anglais et en français à des personnes titulaires de divers postes professionnels au sein de la Commission de la fonction publique. Elle sera chargée de préparer la correspondance; de maintenir les systèmes de classement, de gestion des dossiers et de rappel ainsi que les bases de données; de travailler avec le public; d'assurer la réception; de contribuer à l'organisation et à l'entretien des fournitures de bureau et l'archivage des documents.

Une description de travail détaillée est fournie sur demande.

Pour plus de renseignements, visitez le site https://jobsearch.gov.mb.ca/

Présentez votre demande à l'adresse suivante :
Numéro de l'annonce : 34188
Commission de la fonction publique
Gestion des ressources humaines
330, ave Portage, bureau 608
Winnipeg (Manitoba), R3C 0C4
Téléphone : 204-945-4394
Télécopieur : 204-948-2193
Courriel : govjobs@gov.mb.ca

Votre lettre d'accompagnement, votre curriculum vitæ et/ou votre formulaire de candidature doivent clairement démontrer comment vous répondez aux critères du poste.

Nous remercions toutes les personnes qui posent leur candidature. Nous les informons que nous communiquerons seulement avec les personnes dont la candidature sera étudiée plus en détail.

Pour en savoir plus sur les offres d'emploi actuelles, cliquez sur le bouton **<< Emploi >> sur le site manitoba.ca.**

Personnes. Mission. Progrès.

Manitoba

DIVISION • SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE

Nous recherchons des candidat(e)s pour le poste suivant :

POSTE :	**Enseignant(e) – 2e année** Contrat temporaire 100 %
OÙ :	École Pointe-des-Chênes
À :	Monsieur Brian Martel, directeur
DATE LIMITE :	Ce poste sera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Pour de plus amples renseignements : www.dsfm.mb.ca

Division scolaire Vallée de la Rivière-Rouge

Accepte actuellement des demandes pour le poste de :

Enseignant(e)s suppléant(e)s certifié(e)s

d'expression anglaise et bilingues (Français et Anglais)
Année scolaire 2018 - 2019

Numéro d'appel d'offre : 1819 - 004e

Pour recevoir une trousse de recrutement, veuillez communiquer avec le département des ressources humaines :

Courriel : hrdept@rrvsd.ca
Téléphone : 204-746-2317 Poste 2222
Site web : www.rrvsd.ca

L'offre d'emploi est conditionnelle a une vérification satisfaisante du casier judiciaire et du registre des cas d'enfants maltraités.

Le P'tit Bonheur Inc.
744, rue Langevin | Winnipeg | Manitoba | R2H 2W7
(204) 233-7491 | ptitbon@mymts.net

Le P'tit Bonheur Inc.

Le centre d'apprentissage et de garde d'enfants francophones lance un appel de candidatures pour combler le poste suivant :

ÉDUCATEUR(TRICE) À LA JEUNE ENFANCE NIVEAU II
AIDE À LA JEUNE ENFANCE
à plein temps / à temps partiel
débutant septembre 2018

Veuillez aussi indiquer clairement, par écrit, en citant des exemples concrets votre expérience de travail auprès des enfants ainsi que votre maîtrise orale et écrite de la langue française.

Le/la candidat(e) idéal(e) doit démontrer des compétences en matière d'initiative, d'excellentes aptitudes pour le travail d'équipe, d'organisation, d'imagination, de débrouillardise, d'entregent et une aisance à communiquer avec efficacité.

La rémunération pour le poste sera évaluée selon l'échelle salariale émise par l'organisme MCCA pour 2017 - 2018.

Le P'tit Bonheur Inc. offre à ses employé(e)s plusieurs avantages sociaux, ainsi qu'un abonnement au régime d'épargne de retraite provinciale.

Nous remercions d'avance ceux et celles qui auront soumis une demande d'emploi, mais nous ne contacterons que les personnes choisies pour la prochaine étape de sélection.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae et les coordonnées de trois personnes qui pourraient fournir des références de travail à :

Marie Rosset
Courriel : bureau@leptitbonheurinc.com

Le P'tit Bonheur Inc. s'engage à instaurer un processus de sélection et un milieu de travail inclusifs et exempts d'obstacles. Si l'on communique avec vous au sujet d'une possibilité d'emploi, veuillez faire part au représentant ou à la représentante de la garderie, en temps opportun, de vos besoins pour lesquels des mesures d'adaptation doivent être prises pour vous permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus au sujet de mesures d'adaptation seront traités confidentiellement.

NÉCROLOGIE

Gaston Brémault



1931 - 2018

Le lundi 23 juillet 2018, au Heritage Life Personal Care Home, à Niverville, Manitoba, Gaston Brémault est décédé paisiblement, à l'âge de 87 ans.

Il laisse dans le deuil, ses enfants, Nicole (Norman Dugas), Lise, Joëlle, Suzanne, Luc (Marie-Paule Sabourin) et Lynne (Robert Parent); ses petits-enfants, Annick (Sacha Daoud), Christian, Sarah (Shane Haase) et Kalliane; Jérémie; Alain et André; Camille (Alex Gagnon), Anie (Leo Sawatzky) et Cabrel; Julianne; trois arrière-petits-enfants, Lélio, Théa et Xaviel; ses frères et ses sœurs, Roger (Rose-Marie Bruneau), Thérèse (feu Marcel Baudry), Aurèle (Caroline Novak), Aline (feu Edouard Robidoux), Gérald (Shirley Kilback), Annette (feu Maurice Kohut), Léa (feu David Smith) et Michel (Lorraine Rootsaert); ses belles-sœurs, Laurette (Sabourin), Claire (L'Heureux) et Jeannette (German); ses beaux-frères et ses belles-sœurs, Roméo St-Hilaire (Simonne Saindon), Antoine St-Hilaire (Jeannette Saindon), Fernand St-Hilaire (feue Gracia Robidoux) et Raynald St-Hilaire (Estelle Lambert). Il fut prédécédé par son épouse Céline (St-Hilaire), leur fille Ginette et ses frères Paul, Guy et Gilbert.

Gaston est né le 7 février 1931, à Ste-Agathe, Manitoba, le premier des douze enfants d'Auguste Brémault et de Louise-Anna Lemoine. Gaston est allé à l'école jusqu'en 1946, moment auquel il a dû quitter en raison d'un accident et suite à quoi on lui a confié les tâches de la ferme. En 1953, Gaston a épousé Céline St-Hilaire (née à St-Pierre-Jolys) à Richer, Manitoba. Ensemble, ils ont élevé leurs sept enfants et ils ont fait leur vie sur la ferme « au large » de Ste-Agathe pendant 25 ans, avant de vendre et de déménager au village. Gaston a travaillé comme inspecteur de construction résidentielle jusqu'en 2001, année où il a pris sa retraite. Gaston était un homme à tout faire : il était habile agriculteur, mécanicien, charpentier et menuisier. Il insistait que tout soit bien fait. Très motivé par le mouvement coopératif, il s'engageait au sein de divers comités qui voyaient au développement de sa communauté, tels les Manitoba Pool Elevators, les Caisses populaires et les Chevaliers de Colomb. Il aimait chanter à l'église; chanter avec la chorale des Intrépides était son passe-temps préféré. Homme de foi, Gaston exprimait les convictions qui lui tenaient à cœur, et d'un esprit généreux, il se rendait toujours disponible à prêter main forte à ses voisins et à sa famille.

Nous, la famille, tenons à remercier le personnel du Heritage Life pour l'amour et les soins attentifs prodigués à Papa.

La célébration des funérailles a eu lieu le vendredi 3 août 2018, à l'église catholique de Ste-Agathe, présidée par l'abbé Peter Krasuski, pps. Des prières, des chants et des témoignages ont eu lieu à 13h30, suivis de la messe funéraire à 14h. L'inhumation a eu lieu immédiatement après au cimetière paroissial suivie d'une réception au Centre culturel et communautaire de Ste-Agathe.

Un don peut être fait au « Fonds Édouard and Marie-Ange St-Hilaire » (établi pour bénéficier aux personnes qui contribuent à améliorer la qualité de vie des aînés), FRANCOFONDS, 205 boulevard Provencher, bureau 101, Winnipeg, MB R2H 0G4.

Ceux qui le désirent peuvent envoyer leurs condoléances à www.desjardinsfuneralchapel.ca



Prière au Sacré-Cœur

Que le Sacré-Cœur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Cœur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Cœur pour faveur obtenue.

A.B.

Prière au Sacré-Cœur

Que le Sacré-Cœur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Cœur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Cœur pour faveur obtenue.

A.R.



Pèlerinage diocésain annuel
à la Grotte
Notre-Dame-de-Lourdes
à **Saint-Malo**
le dimanche 19 août 2018

9 h **Messe (en anglais) présidée par Mgr. Albert LeGatt**
11 h **Messe (en français) présidée par Mgr. Albert LeGatt**
14 h **Heure de l'adoration**

Confessions sur les lieux avant les deux messes de 9 h et 11 h

Petit déjeuner/Dîner sur les lieux préparés par les Chevaliers de Colomb

DONS LIBRES

PATRIMOINE

Une poignée de bénévoles ont fait une différence

Saint-Claude a son histoire de familles

***Les familles de Saint-Claude – 1892 à 2016*, c'est cinq ans de travail intensif, une centaine de réunions depuis novembre 2012, 820 pages de renseignements sur plus de 500 familles et 1 800 photos.**


Arthur Rey.

Photo : Archives La Liberté

Daniel BAHUAUD

dbahuaud@la-liberte.mb.ca

Pour Arthur Rey, le président du comité de bénévoles qui a réalisé *Les familles de Saint-Claude*, la publication du livre marque l'ultime étape d'un travail qui remonte à 1992, année du centenaire de cette communauté villageoise de La Montagne.

« De 1992 à 1994, le journal *La Gazette* a publié des courts historiques des familles pionnières du village. Des passionnés d'Histoire les ont conservés, avec l'idée d'en faire la base d'un livre. À la fin de 2012 on a formé un comité de huit membre pour réaliser cette belle idée qui avait si longtemps mijotée. Rien de mieux, vraiment, pour comprendre l'histoire d'une communauté, que de commencer par les familles. » (1)

Roger Bazin, membre du comité, raconte que le premier grand travail a consisté de contacter les familles. « Ça nous a demandé un engagement considérable. Ce n'était vraiment pas évident. Pendant au moins un an, nous avons repassé toutes les listes de baptêmes et de mariages de la paroisse de Saint-Claude, ainsi que les listes électorales du village. On a même feuilleté des vieux bottins téléphoniques. »

Une fois contactées, les familles étaient invitées à rédiger un bref historique, de une à trois pages. Les familles ont aussi fourni une petite généalogie, ainsi que des photos.

Arthur Rey : « Tout en respectant le style des textes soumis, il a fallu faire un travail de rédaction considérable. Laurent Bernard a fait beaucoup de recherches, question de vérifier des dates et d'autres détails. Et puis il y avait la relecture. C'est incroyable le nombre de fois qu'on doit relire pour éliminer les coquilles! Il fallait relire, relire et relire encore. Nicole Châtel, qui est en Colombie-Britannique, a fait beaucoup de relecture pour nous. »

Roger Bazin a retravaillé 97 histoires. D'autres membres du comité, notamment Renée-Marie Goddard, Liliane Bernard et Arthur Rey, ont écrit plusieurs des historiques de familles. « Certains sont venus nous voir pour de l'aide. Alors Renée-Marie, Liliane et Arthur ont servi de secrétaires rédactionnels, en prenant des notes et en rédigeant les textes.

« Et puis il y avait les photos qu'on nous remettait. Il a fallu faire des choix difficiles. »

Arthur Rey ajoute : « Ça a été un travail d'équipe. Tout le comité a contribué. John Quayle, qui a beaucoup d'expérience de mise en page et en publication, a préparé un livre très attrayant. C'est un homme engagé, qui a un sens de la présentation, un souci du détail et beaucoup, beaucoup de patience. »

(1) À l'origine, le comité était composé de : Roger Bazin, Lucienne Bazin, Lucille Châtel, Robert De Smet, Augustine Dupasquier, Valérie Durand, Renée-Marie Goddard, John Quayle, Arthur Rey et Gérald Rey. Au cours du projet, se sont ajoutés : Laurent Bernard, Liliane Bernard, Patricia Burgoyne et Nicole Châtel.

Un autre trésor pour le Centre du patrimoine

Gilles Lesage, le directeur général de la Société historique de Saint-Boniface, met en relief l'importance du travail des bénévoles qui ont préparé *Les familles de Saint-Claude – 1892 à 2016*.

« J'ai vraiment hâte de le parcourir. En région, beaucoup de communautés ont préparé des livres semblables, souvent en lien avec un centenaire. Ce sont des documents précieux, généralement très bien préparés par des bénévoles qui ont leur communauté à cœur.

« Les historiques de villages, de paroisses et de municipalités contiennent souvent des petits historiques et des généalogies des familles pionnières. Au Centre du patrimoine, nous avons mis ce genre de livres dans une même section contenant 346 livres, pour faciliter leur consultation.

« On a fait de même pour nos 423 historiques des familles. Certains livres se présentent en deux et même parfois trois volumes. Ils retracent souvent la généalogie d'une famille jusqu'à l'ancêtre manitobain ou canadien. Et on y retrouve presque invariablement l'histoire des principales branches familiales. »

Les Sœurs de Saint-Joseph élisent une équipe d'animation générale multiculturelle 2018-2023



À l'issue de leur chapitre général tenu du 1er au 14 juillet, les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, au Québec, ont élu une équipe d'animation générale multiculturelle composée de Sœur Claudette Robert, supérieure générale (au centre) et de six conseillères comprenant deux sœurs de chaque pays où elles œuvrent, soit le Canada (C), le Lesotho (L) et le Brésil (B).

La supérieure générale, sœur Claudette Robert, est née à Aubigny, au Manitoba et a enseigné plusieurs années à Richer, à Lorette et à Powerview. Elle a ensuite été missionnaire au Tchad, en Afrique. Elle en est à son 2e mandat comme supérieure générale, après avoir été conseillère générale durant dix ans.

Dans l'ordre, les sœurs Ginette Fortier (C), Florice Alves Ferreira (B), Monique Laroche (C), Claudette Robert (C), Christina Toae (L), Lucila Moreira Silva (B) et Vitalina Mohale (L).

Sœur Claudette porte fièrement un foulard du Lesotho et des épinglettes des deux autres pays, pour bien signifier la communion qui existe entre les sœurs de la congrégation. Actuellement, il y a 145 sœurs au Canada, 58 au Lesotho et 22 au Brésil. Depuis plusieurs années, il n'y a plus de sœurs canadiennes dans les deux pays extérieurs au Canada.

À VOTRE SERVICE